

Les parents face à la dyslexie

4 à 6% selon l'Education nationale, 8 à 10% selon l'OMS, la dyslexie concerne en moyenne 1 à 2 élèves par classe. Ces troubles spécifiques du langage mettent l'enfant en échec scolaire. Plus tard, la dyslexie peut être à l'origine de l'illettrisme. Ces dernières années, la dyslexie est prise en compte à travers un dépistage en maternelle, mais les parents et les enfants doivent s'armer de courage pour faire face aux difficultés d'apprentissage du langage. Témoignage avec Catherine Butikofer de l'Apeda.

✓ Quels sont les signes qui peuvent alerter les parents et les enseignants ?

Catherine Butikofer : « On constate que les parents découvrent la dyslexie par l'échec scolaire, alertés par les enseignants ou lorsque le comportement de leur enfant est stigmatisé par l'enseignant qui dit par exemple : "il a mauvais caractère", "il travaille quand il veut, il est fainéant" sans se poser la question de savoir pourquoi l'enfant a ce comportement. Les parents peuvent découvrir la dyslexie dès la maternelle ou en CP, où l'enfant qui a beau travailler n'arrive pas à lire. Il faut agir pour éviter que l'enfant ne souffre, qu'il ne soit pas dévalorisé. Il faut qu'il retrouve sa place avec un accompagnement personnalisé. »

✓ Comment l'association vient-elle en aide et oriente-t-elle les familles ?

C. B. : « L'association, qui existe depuis vingt-trois ans, organise des conférences et tient des permanences téléphoniques. Si tous les autres problèmes sensoriels sont écartés, elle

conseille de voir le médecin ou le psychologue scolaire afin de prescrire un bilan orthophonique. Parallèlement, la loi de 2002 a mis en place des centres référents, comme à Garches, qui permettent un diagnostic fiable et une prise de conscience pour entreprendre ensuite une rééducation chez l'orthophoniste. Le médecin va s'appuyer sur les capacités de l'enfant, donner une stratégie, une méthode. Il va augmenter sa capacité à mémoriser et lui permettre d'arriver à lire. »

✓ Comment doivent réagir les enseignants face aux enfants dyslexiques ?

C. B. : « Aujourd'hui, un bilan est fait en grandes sections de maternelle pour rechercher les troubles spécifiques du langage. Les ensei-



gnants ne sont pas tous formés. Aussi, l'association est intervenue, ce qui a permis de créer un module au sein de l'IUFM depuis 2004. En classe, l'enseignant doit alléger le travail de l'enfant dyslexique en lui donnant des consignes une par une, en lui fournissant des photocopies car l'enfant a du mal à copier du tableau au cahier. Cet effort lui demande une énergie phénoménale. Si l'enseignant est bienveillant et volontaire, la prise en compte de l'enfant sert à tout le monde et structure la

globalité de la classe. Dans les classes supérieures, nous avons obtenu la mise en place d'un tiers-temps pour les examens et l'utilisation d'ordinateurs. »

✓ Quel est le rôle des parents ?

C. B. : « Les parents doivent aussi structurer le travail de l'enfant, sinon il est perdu. Ils vérifient que les devoirs sont bien pris, qu'il arrive à lire et à comprendre les énoncés, ce qui n'est pas évident. L'aider à répéter ses leçons. Car l'enfant n'arrive pas à lire entre les lignes. Mais pour les parents, le sujet reste tabou. Tout le monde ne signale pas la dyslexie de son enfant. »

✓ Comment expliquer simplement ce qu'est la dyslexie à son enfant ?

C. B. : « Lui dire que les difficultés qu'il a, tout le monde ne les a pas. On va l'aider. Ce n'est pas facile pour lui, il va falloir être courageux. Il n'est pas inutile de travailler. Ce n'est pas parce qu'il est dyslexique qu'il ne va pas y arriver. Il va apprendre à le faire. Les troubles peuvent être compensés. Il y a des chercheurs, des médecins et même des gens célèbres (Léonard de Vinci, Hugues Aufray) qui sont dyslexiques. »

Propos recueillis par Philippe Cohen

La dyslexie, c'est quoi ?

C'est un trouble d'apprentissage du langage écrit, d'intensité et d'expression variables. Les performances restant suffisamment en deçà de ce qui est attendu pour l'âge et l'intelligence de l'enfant. Pour l'essentiel, il s'agit d'une difficulté à manipuler les sons qui composent les mots. Dans environ 30% des cas, elle est précédée par des troubles du langage oral, allant du simple retard de langage à la dysphasie. Les dyslexiques sévères sous-tendent fréquemment une dysphasie. Dans environ 20% des cas, des troubles spécifiques de l'attention - hyperactivité - s'y associent. Le dyslexique a des difficultés : de mémorisation à court et long termes, de discriminations auditive et visuelle, d'analyse et de mémoire séquentielle, d'acquisition des automatismes de la langue écrite, d'orientation dans le temps et l'espace.

Ces difficultés doivent être évaluées avec précision. La dyslexie est fréquente et touche 8 à 10% de la population. Ni les parents, ni les enseignants ou leurs méthodes d'enseignement, ne sont responsables de ces troubles. L'utilisation de la méthode syllabique est vivement recommandée. Les difficultés sont variables d'un enfant à l'autre. Les difficultés les plus importantes sont : les confusions de lettres de formes voisines comme le d et le b, le q et le p. Les confusions de sons entre le ch et le j, le t et le d, le b et le p. Les difficultés séquentielles à aller dans l'ordre (les lettres doivent se positionner dans un ordre donné pour former un mot, sans en omettre), de mémorisation qui va handicaper à long terme l'apprentissage des tables de multiplication, des leçons contenant des mots nouveaux et donc l'apprentissage des langues étrangères.

A court terme, les enfants ont des difficultés à copier au tableau, lettre par lettre, au lieu de garder l'image du mot en mémoire. Ils ont du mal à noter les devoirs à faire sur le cahier de texte. Les parents notent aussi des troubles de l'attention, des difficultés d'orientation dans le temps et l'espace ou pour acquérir des automatismes

- Dysorthographe : difficultés dans la maîtrise des règles de l'orthographe.
- Dysgraphie : difficultés dans l'acquisition ou l'exécution de l'écriture.
- Dyspraxie : difficultés à effectuer des mouvements coordonnés.
- Dyscalculie : difficultés spécifiques en calcul.
- Dysphasie : l'association avenir dysphasie (AAD). Trouble du langage.

Pour en savoir plus au sujet de la dyslexie

- Le rapport de Jean-Charles Ringard, inspecteur d'académie, paru en 2001, marque la reconnaissance des troubles spécifiques du langage. Un rapport qui a été suivi d'une circulaire d'application en 2002 : www.education.gouv.fr/rapport/ringard/som.htm.
- La loi d'orientation sur l'avenir de l'école de François Fillon, ministre de l'Education, en 2005. Elle réaffirme que tout enfant a le droit à une formation et un soutien. <http://www.ifrance.com/apeda> : site de l'Apeda avec forum de discussion, membre de la FLA <http://www.apedys.org/dyslexie/index.php?op=e> ditto : site de l'Apedys avec forums.

<http://caed.online.fr/pages/02-sommaire.html> : une autre association pour les dyslexiques.
<http://www.avenir-dysphasie.asso.fr/> : association avenir dysphasie, membre de la FLA.
<http://www.avenir-dysphasie.asso.fr/> : site sur la dyspraxie, site de l'association DMF, Dyspraxique mais fantastique, membre de la FLA
<http://www.inpes.sante.fr> : site de l'Institut national d'éducation et de prévention pour la santé, donne entre autre la liste des centres référents du langage.
<http://www.cnefei.fr/Default4.htm> : centre de formation pour les personnels de l'éducation.
<http://www.salesien.com/cjb/dyslexique> : expli-